EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 07/06/16

Reçu en Préfecture le : 07/06/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 6 juin 2016
D-2016/201

Aujourd'hui 6 juin 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 16h15 à 16h36

Les Elus du groupe socialiste quittent la séance à 16h41

Présidence de Mr Nicolas FLORIAN de 16h43 à 17h07 Mr le Maire quitte la séance de 16h43 à 17h07

Interruption de séance de 16h45 à 16h50

Les Elus du groupe écologiste quittent la séance à 17h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,
Mme Virginie Calmels présente jusqu'à 17h10

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yassine LOUIMI, Monsieur Jacques COLOMBIER

Participation de la Ville de Bordeaux à l'action-recherche nationale pilotée par l'O.D.A.S. ' Villes et vivre ensemble. La gouvernance locale de la cohésion sociale '. Convention. Signature. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L' O.D.A.S, association loi 1901, rassemble les principaux acteurs publics locaux et nationaux en charge des politiques de cohésion sociale, développe depuis 26 ans une expertise dans l'observation des politiques sociales et l'accompagnement des collectivités dans leur mise en œuvre. L'ODAS a pour objet de soutenir les efforts d'adaptation et de modernisation des politiques d'action sociale des collectivités publiques en favorisant l'échange d'informations et d'expériences.

En partenariat avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), l' O.D.A.S a initié une action-recherche nationale : « Ville et vivre ensemble. La gouvernance locale de la cohésion sociale » et a proposé de conduire une approche à la fois opérationnelle et d'expertise avec les villes faisant parties de son réseau.
La Ville de Bordeaux, adhérente à l'O.D.A.S. (par délibération du 25 mars 2002) depuis de nombreuses années, et ayant contribué à la première recherche-action « Les villes et le lien social » menée entre 2010 et 2012 a souhaité s'associer à cette nouvelle démarche et la mettre en cohérence avec les dispositifs développés sur son territoire, notamment le pacte de cohésion sociale et territoriale.

En effet, la Ville a mené un travail important de diagnostic participatif qui a abouti à l'élaboration du Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale construit autour de priorités transversales et de projets de quartier, et elle s'est dotée d'un dispositif intégré de gouvernance, d'observation, d'analyse et d'évaluation (la PACTOTEC).
L'action-recherche se nourrira de deux dynamiques conjointes : localement, à l'échelle du territoire de Bordeaux et nationalement, en offrant un espace de réflexion et d'analyse partagée à toutes les parties prenantes de la démarche. Une ou plusieurs thématiques sur la base de laquelle /lesquelles, l'action-recherche sera déployée au niveau local, avec un focus sur un ou deux quartiers.

A ce titre, la Ville de Bordeaux apportera son soutien financier et participera activement à la recherche-action « Ville et vivre ensemble. La gouvernance locale de la cohésion sociale ». En contrepartie, les travaux conduits par l'O.D.A.S. dans le cadre de la recherche-action viendront en

appui de la démarche engagée par la Ville de Bordeaux.
La Ville de Bordeaux et l'O.D.A.S. ont donc décidé d'établir une convention afin de formaliser ce partenariat.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire :

- à signer avec l'O.D.A.S. la convention dont le projet est annexé à la présenté délibération,
- à procéder au versement de la participation financière de 9000 euros.

Cette dépense, prévue au budget primitif, sera imputée sur le budget de fonctionnement suivant : Ingénierie Sociale – Opération PO730002 – Compte 6281.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 6 juin 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI

MAIRIE DE BORDEAUX

O.D.A.S

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Ville de Bordeaux, située à l'Hôtel de ville, Place Pey-Berland 33000 Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du …… .
Ci-après dénommée « la Ville de Bordeaux »

ET

L'association O.D.A.S., Observatoire national de l'Action Sociale,
dont le siège est au 250 bis boulevard Saint Germain 75007 Paris, représentée par son Président Monsieur Christophe Bechu, lequel a délégué sa signature pour la présente convention à Monsieur Didier LESUEUR, Directeur Général, agissant au nom et pour le compte de l'Observatoire national de l'Action Sociale,
ci-après désigné sous le vocable « O.D.A.S. ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

L' O.D.A.S, association loi 1901, rassemble les principaux acteurs publics locaux et nationaux en charge des politiques de cohésion sociale, développe depuis 26 ans une expertise dans l'observation des politiques sociales et l'accompagnement des collectivités dans leur mise en œuvre. L'ODAS a pour objet de soutenir les efforts d'adaptation et de modernisation des politiques d'action sociale des collectivités publiques en favorisant l'échange d'informations et d'expériences.

L'O.D.A.S., en partenariat avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) a initié une action-recherche, « Ville et vivre ensemble. La gouvernance locale de la cohésion sociale » et a proposé de conduire une approche à la fois opérationnelle et d'expertise avec les villes faisant parties de son réseau. Au final, neuf communes et deux intercommunalités ont manifesté leur intérêt. Cette étude fait suite à une recherche-action « Les villes et le lien social » mené avec sept villes entre 2010 et 2012.

La Ville de Bordeaux, adhérente à l'O.D.A.S. (par délibération du 25 mars 2002) depuis de nombreuses années, et ayant contribué à la première recherche-action, a souhaité s'associer à cette nouvelle démarche et la mettre en articulation sur son territoire.

En effet, la Ville a mené un travail important de diagnostic participatif qui a abouti à l'élaboration du Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale construit autour de priorités transversales et de projets de quartier.
Les objectifs sont déclinés en cinq axes :
- Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif
- Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie
- Axe 3 : Education, culture et savoirs
- Axe 4 : Bien-être, santé, environnement préservé
- Axe 5 : Tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations

En interne, la collectivité a réalisé un diagnostic enrichi de données diverses :
- L'Analyse des besoins sociaux : données statistiques relatives au quartier (population, logement, niveau de revenus…) ;
- Les diagnostics en marchant : recueil de la parole des habitants et des professionnels de terrain quant à leur ressenti, leur vécu du territoire en tant qu'experts d'usage.
Ces éléments constituent un socle de données socio démographiques regroupant les grandes tendances : le contexte sociodémographique et ses évolutions, les conditions de vie, un éclairage sur les quartiers, et un focus sur les publics potentiellement vulnérables. A partir de ces éléments quantitatifs et qualitatifs, la Ville de Bordeaux s'est dotée d'une boite à outils « la Pactotec », dispositif intégré de gouvernance, d'observation, d'analyse et d'évaluation.
Dans ce cadre, une place particulière est faite pour conduire avec les acteurs locaux, du recueil statistique à l'analyse partagée de données mises en commun.
Pour ce faire, la Ville a constitué un comité d'experts dont le rôle sera de décider la mise en commun des données pour partager des analyses sur des thématiques et des territoires.

A ce titre, la Ville de Bordeaux apportera son soutien et participera activement à la recherche-action « Ville et vivre ensemble. La gouvernance locale de la cohésion sociale » En contrepartie, les travaux conduits par l'O.D.A.S. dans le cadre de la recherche-action viendront en appui de la démarche engagée par la ville de Bordeaux.

La Ville de Bordeaux et l'O.D.A.S. ont donc décidé d'établir une convention afin de formaliser ce partenariat.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques et financières de collaboration entre les deux signataires en vue de l'action- recherche « Villes et vivre ensemble. La gouvernance locale de la cohésion sociale », piloté par l'ODAS avec le soutien du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).

Article 2 – Objectifs de l'action-recherche
Cette action-recherche vise à contribuer à la mise en œuvre du « projet social » étant entendu comme l'alignement stratégique et opérationnel de toutes les politiques déployées localement pour développer le vivre ensemble.

Afin de poursuivre la finalité présentée ci-dessus cinq axes seront à développer :
- La participation effective des habitants et des associations à l'élaboration de la décision publique,
- La prise en compte stratégique des initiatives de la société locale,
- La coopération entre les acteurs de l'intervention sociale et les autres acteurs de la ville,

- Le passage de la coordination à la coopération entre acteurs,
- L'observation partagée, comme vecteur de mobilisation et de changement.

Ces cinq axes seront étudiés à travers le focus d'une ou deux thématiques qui seront retenues ultérieurement avec la Ville. Les focus seront croisés avec les enjeux du CGET, partenaire de l'action-recherche au niveau national.

Article 3 – Modalités de partenariat

L'action-recherche se nourrira de deux dynamiques conjointes : localement, à l'échelle du territoire de Bordeaux et nationalement, en offrant un espace de réflexion et d'analyse partagée à toutes les parties prenantes de la démarche.
La Ville de Bordeaux choisira une ou plusieurs thématiques sur la base de laquelle / desquelles, l'action-recherche sera déployée au niveau local.

En accord avec la Ville de Bordeaux, et conformément à la feuille de route élaborée en commun, l'O.D.A.S. animera localement des rencontres ou des entretiens semi-directifs auxquels seront conviés des élus, des responsables d'administration, des acteurs de terrain et des partenaires institutionnels ou associatifs concernés par le champ de l'étude.
La restitution de ce travail sera mise en œuvre par l'O.D.A.S. auprès de l'ensemble des acteurs rencontrés, en accord avec la ville. Cette restitution permettra d'identifier les projets concrets qui seront travaillés, sous une forme à définir, lors de la quatrième étape.

La Ville de Bordeaux participera aux comités de pilotage nationaux organisés par l' l'O.D.A.S pour suivre le déroulement de l'étude et permettre une réflexion nationale. En fonction des besoins, des sous-groupes de travail pourront également être constitués afin d'approfondir certains sujets.

L'O.D.A.S. est propriétaire des résultats de la recherche-action. La ville bénéficie d'un droit d'usage des documents produits lors de cette démarche. La ville peut utiliser librement pour ses propres besoins les contenus de ces documents. Elle est par ailleurs propriétaire des documents produits spécifiquement pour elle.

Dans le cas où un accompagnement complémentaire de l'ODAS serait sollicité par la Ville, ne faisant pas parti du cadre partenarial convenu dans la présente convention, il ferait l'objet d'un conventionnement spécifique.

Article 4 – Calendrier de l'action-recherche

L'action-recherche se déroulera de 2016 à la fin de l'année 2017. Elle comportera cinq étapes, avec chaque ville ou intercommunalité :

- 1 / La préparation de la démarche, qui se matérialisera par l'établissement d'une feuille de route
- 2 / L'animation d'une réflexion opérationnelle. La remise d'un document synthétique non public : les constats et les perspectives au regard des cinq objectifs de l'action-recherche et des quatre enjeux identifiés par le CGET
- 3 / La restitution et le partage des pistes identifiées localement à partir du document synthétique
- 4/ La contribution à la mise en œuvre de projets concrets
- 5 / L'écriture du rapport de l'ensemble de la recherche-action, fin 2017.

Les divers temps de rencontre concernés par la démarche auront lieu à Bordeaux (cinq jour au total pour la partie spécifique concernant la ville), à Paris pour l'ensemble des villes et intercommunalités partenaires (1 journée par trimestre) pour participer au comité de pilotage et dans d'autres villes et intercommunalités partenaires de l'action-recherche pour participer aux visites et entretiens.

Article 5 – Engagement des signataires

5.1- La Ville de Bordeaux s'engage à :
- faciliter l'accès de l'O.D.A.S. à ses partenaires institutionnels, associatifs et associés, aux personnes, aux terrains, et aux données permettant la réalisation de la recherche décrite dans l'article 2,
- préparer avec l'O.D.A.S. le contenu des entretiens locaux,
- organiser logistiquement les visites et accueillir les rencontres qui se dérouleront à Bordeaux,
- participer activement à la démarche de coopération entre les acteurs,
- assurer un appui à la fois sur le plan politique, au travers le pilotage de l'élue en charge de la cohésion sociale, et pour l'administration, par une équipe projet au sein de la Direction Générale des Solidarités et de la Citoyenneté,
- participer financièrement à l'action-recherche selon les conditions prévues à l'article 6.

5.2- L'O.D.A.S. s'engage à :
- piloter l'action-recherche citée,
- faciliter la coopération entre les acteurs,
- animer nationalement la démarche,
- valoriser les résultats de l'action-recherche,
- restituer les résultats de l'action-recherche.

Article 6 - Modalités financières

6.1- Montant de la participation financière
Le cout total, toutes taxes comprises, du soutien financier de la Ville de Bordeaux à l'action-recherche 2016/2017 pilotée par l'O.D.A.S. soit la somme due par la Ville de Bordeaux est fixée à **9000 euros** (neuf mille euros) pour toute la durée de l'étude.

6.2 – Frais de déplacement
Chaque signataire prendra à sa charge ses frais de déplacements (Paris / Bordeaux / autres sites).
Lors des visites, par les représentants de la Ville de Bordeaux, sur d'autres villes ou l'accueil, sur Bordeaux, de représentants d'autres villes, l'O.D.A.S. prendra à sa charge les frais d'hébergement.
Pour les visites qui auront lieu à Bordeaux, la Ville invitera la délégation et prendra à sa charge les déjeuners des participants.

6.3 – Paiement
Il est entendu entre la Ville de Bordeaux et l'O.D.A.S. que le paiement est conditionné après réception, de la présente convention signée en quatre exemplaires par chaque signataire.

6.4 - Echéancier de paiement
Le paiement s'effectuera, sur la base de cette convention, en deux versements :
- un premier versement de **4500 euros s'effectuera sur l'exercice 2016**, à la signature de la convention,
- un second versement **de 4500 euros s'effectuera sur l'exercice 2017**, à l'issue de l'étape 4.

Article 7 – Durée de la convention
La présente convention prend effet à sa signature et est conclue pour la période restante jusqu'en 2017, avec la restitution du rapport final à l'issue de la période de recherche.

Article 8 – Litiges
Toute modification aux dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant. Dans le cas où l'interprétation ou l'exécution de la présente convention soulèverait un différend qui

ne pourrait être résolu à l'amiable, les parties conviennent de rechercher une conciliation avant de porter éventuellement le différend devant les instances compétentes, siégeant à Bordeaux.
Dans le cas où l'O.D.A.S. annulerait la démarche, la Ville de Bordeaux se dégage de toutes ses obligations.

Pour la Ville de Bordeaux

Monsieur Alain JUPPE
Maire

Pour l'O.D.A.S.

Par délégation du Président au Directeur Général
Monsieur Didier Lesueur
Directeur Général

Fait à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, en quatre exemplaires originaux, le……